

#### Séance du 04/04/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

> Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

## Objet: 2023/12 - Examen et vote du Compte de Gestion 2022

M. le Maire expose que le Compte de Gestion de l'exercice 2022 est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2022 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire, Monique CONTE.

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_12-DE Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Le Maire,



#### Séance du 04/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages : 10

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures. l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

> Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

### Objet: 2023/13 - Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, présidé par M. LOURY Pierre, délibérant sur le Compte Administratif du budget primitif de l'exercice 2022 dressé par M. CONTE Jean-Pierre, Maire, approuve et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

THE COLOGOTHOM		
Dépenses	Prévu:	192 985,47 €
-	Réalisé :	86 049,35 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	192 985,47 €
	Réalisé :	178 774,71 €
	Restes à réaliser :	12 482,50 €

	Restes à réaliser :	12 482,50 €
Fonctionnen	<u>nent</u>	
Dépenses	Prévu :	432 144,68 €
31.33.10.23.10.23.10.23.10.2	Réalisé :	296 001,17 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	432 144,68 €
	Réalisé :	485 396,99 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement : Fonctionnement : 92 725,36 € 189 395,82 €

Résultat global :

282 121,18€

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

N'a pas pris part au vote : M. CONTE Jean-Pierre

La Secrétaire, Monique CONTE

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_13-DE Reçu le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023 Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE Le Maire,





#### Séance du 04/04/2023

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages: 10

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

## Objet: 2023/14 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2022

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. LOURY Pierre, après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 ce jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

-	un déficit de fonctionnement de :	5 977,86 €
	un excédent reporté de :	186 945,68 €
	soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	180 967,82 €
_	un excédent d'investissement de :	92 725,36 €
-	un excédent des restes à réaliser de :	12 482,50 €
	soit un excédent de financement de :	105 207,86 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

180 967,82 € résultat d'exploitation au 31/12/22 : excédent 0,00€ affectation complémentaire en réserve (1068) résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent 180 967,82 € résultat d'investissement reporté (001) : excédent 92 725.36 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

N'a pas pris part au vote : M. CONTE Jean-Pierre

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Le Maire,

Jean-Pierre CONTE.

La Secrétaire, Monique CONTE.

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_14-DE Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023



### Séance du 04/04/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

Objet: 2023/15 - Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget de l'exercice 2023 :

### Investissement

Dépenses :

227 994,36 €

Recettes:

227 994,36 €

## **Fonctionnement**

Dépenses :

414 754,82 €

Recettes:

414 754,82 €

### Pour rappel total budget:

Investissement

- Dépenses :

227 994,36 € (dont 0,00 € en RAR)

- Recettes :

227 994,36 € (dont 12 482,50 € en RAR)

Fonctionnement

- Dépenses :

414 754,82 € (dont 0,00 € en RAR)

- Recettes :

414 754,82 € (dont 0,00 € en RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire, Monique CONTE.

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_15-DE

Reçu le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023 Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Le Maire,



#### Séance du 04/04/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages: 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

> Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

## Objet: 2023/16 - Référentiel M57: fongibilité des crédits

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20/12/18 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/25 du 22/08/22 portant adoption du référentiel M57 par droit d'option au 01/01/23,

Considérant qu'en matière de fongibilité des crédits, il revient au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres et d'en fixer le taux.

Considérant que ces mouvements de crédits entre chapitres ne peuvent excéder 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que cette délégation permettrait une gestion fluide de l'exécution budgétaire,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette délégation.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire, Monique CONTE.

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_16-DE Reçu le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023 Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE Le Maire,





#### Séance du 04/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

Date de convocation 29/03/2023

> Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

Objet : 2023/17 - Vote des taux de fiscalité

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2023 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 27,83 %,

Taxe foncière propriétés non bâties : 22,53 %,

Taxe d'habitation: 6,48 %.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire, Monique CONTE.

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL 2023 17-DE Reçu le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Le Maire.



### Séance du 04/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

Objet: 2023/18 - Vote des subventions 2023 aux Associations

M. le Maire soumet, au Conseil Municipal, les demandes de subvention des associations pour l'année 2023. Il propose de procéder, dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2023, à l'attribution des subventions aux associations selon la répartition suivante :

Associations	Montant
APE St Rémy-Leugny	250 €
Comité des Fêtes	500 €
ADMR 86	200 €
Secours Catholique	120 €
FSL 86	100 €
Chambre des Métiers 37	80 €
Banque Alimentaire	50 €
To	tal 1 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions 2023 aux Associations pour l'année 2023 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire, Monique CONTE.

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_18-DE Reçu le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023 Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Le Maire,





#### Séance du 04/04/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CONTE Jean-Pierre.

Etaient présents :

Mme ARNAULT Christelle, Mme BARREAU Angélique, M. BESNAULT Cyril, Mme BESNAULT Sylvie, M. CHARLET Philippe, Mme CONTE Monique, M. CONTE Jean-Pierre, M. LIGONNIÈRE Stéphane, M. LOURY Pierre, M. MARTIN Emmanuel, M. ROBIN Baptiste

Date de convocation 29/03/2023

Date d'affichage 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/04/2023

et publication du :

05/04/2023

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CONTE Monique

Objet: 2023/19 - Location de la Salle des Associations

M. le Maire soumet, au Conseil Municipal, la location de la Salle des Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de louer la Salle des Associations, aux particuliers domiciliés sur la commune, aux tarifs ci-dessous à compter du 04/04/23 :

DÉNOMINATION	PARTICULIERS DE LA COMMUNE
Journée ou soirée	30,00 €
Week-end	50,00 €

Les frais d'électricité seront facturés selon le relevé de consommation réelle.

Uns convention ainsi qu'un règlement d'utilisation de la Salle seront rédigées à cette occasion.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire, Monique CONTE

AR Prefecture

086-218602415-20230404-DEL\_2023\_19-DE

Reçu le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023 Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Le Maire,